

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES EQUITATION

1. Textes de référence particuliers

Circulaire du ministre de l'Éducation nationale n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Circulaire du ministre de l'Éducation nationale n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Circulaire n°75 -65 du 12 mars 1975 «port obligatoire de la bombe»

2. Conditions de mise en œuvre

Lieu

Structure conventionnée avec la DSDEN de l'Allier

Équipement individuel

Port obligatoire d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur, adapté à la taille des enfants

3. Recommandations

Lieu

- * Apprentissage dans un lieu adapté : manège ou carrière
- * Promenade équestre exclusivement sur sentiers balisés en fin de module d'apprentissage avec des cavaliers ayant un minimum d'acquis fondamentaux de l'activité ; promenade connue par l'enseignant

Matériel

- * Sellerie adaptée à la taille des enfants
- * Port de bottes avec talon recommandé

Equidés

- * Montures classe poney de taille adaptée à celle des enfants

Consignes de sécurité

- * Etat du matériel sellerie et harnachement
- * Les consignes de sécurité d'approche de l'animal pour le pansage et lors de l'activité sont données aux élèves (invariants valables pour la fréquentation de chaque centre)
- * Matériel de secours : trousse d'urgence

4. Textes officiels Education Nationale

- * Socle commun de connaissance, de compétence et de culture
Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture
- * Programme école maternelle et élémentaire
Bulletin officiel spécial du Ministère de l'Éducation nationale n°11 du 26 novembre 2016 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire

5. Encadrement

Activité à encadrement renforcé

- * En maternelle : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié, agréé ou un autre enseignant ; au-delà de 12 élèves, un intervenant qualifié, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.
- * En élémentaire : jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié, agréé ou un autre enseignant ; au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Le maître assure la mise en œuvre des activités équestres par sa participation et sa présence effectives.

Qualification

- * Pour la pratique équitation : DE, BE, BPJEPS activités équestres ; stagiaire préparant un DE, BE, BPJEPS activités équestres, sous l'autorité du tuteur ; CQP EAE
- * Pour les ateliers de pansage ou d'hippologie : BAPAAT option "poney" ou "tourisme équestre" ; BAP, CQP ASA, CQP, EAE, TFP AAE.

6. Place et rôle des intervenants (moniteur et enseignant)

La responsabilité et l'organisation générale de l'activité incombent à l'enseignant. En aucun cas, l'intervenant extérieur ne se substitue à l'enseignant. Le projet pédagogique est conjoint et correspond au projet de l'établissement scolaire. Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (BO n°29 du 16 juillet 1992)

« L'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Il ne se substitue pas à lui.

Cette situation n'implique pas pour autant que l'intervenant ne puisse prendre aucune initiative, dès l'instant qu'elle s'inscrit dans le cadre strict de ses fonctions. Ceci vaut, en particulier, pour les intervenants spécialistes qui ont une qualification reconnue et dont le rôle ne peut se borner, en conséquence, à l'exécution passive des instructions des enseignants. En outre, lorsqu'un intervenant se voit confier l'encadrement d'un groupe d'élèves (...), c'est à lui de prendre les mesures urgentes qui s'imposent, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant ou, le cas échéant, des dispositions fixées par convention, pour assurer la sécurité des élèves.»

Seuls des intervenants agréés par l'éducation nationale peuvent participer à l'organisation et la mise en œuvre de la séance. Tout accompagnateur doit rester en dehors du lieu d'intervention.

7. Agrément de l'éducation nationale pour le moniteur d'équitation

Le moniteur d'équitation mobilisé auprès de la classe dans le cadre d'un projet d'équitation scolaire doit être agréé par l'Education Nationale pour pouvoir intervenir. Cette demande d'agrément est à effectuer auprès de la direction académique du département. Une visite est faite par un conseiller pédagogique de l'Education Nationale qui, dès la première séance programmée avec un groupe scolaire, vient s'assurer des conditions de sécurité pour le déroulement des séances et observer les aspects pédagogiques des contenus proposés au groupe scolaire.

Sans l'agrément Education Nationale vous ne pouvez recevoir du public scolaire pour des raisons de responsabilité légale et de substitution de la responsabilité personnelle par celle de l'Etat comme l'indique le texte de référence suivant : Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (BO n°29 du 16 juillet 1992)

« La responsabilité du personnel non enseignant, intervenant pédagogique ou chargé de la surveillance, peut également être engagée si celui-ci commet une faute à l'origine d'un dommage causé ou subi par un élève.

La jurisprudence intervenue récemment en la matière a admis l'application des dispositions de l'article L. 911-4 du code de l'éducation (loi du 5 avril 1937) à des personnes, autres que des membres de l'enseignement public, participant à des activités scolaires. Il en résulte donc qu'au plan civil, la substitution de la responsabilité de l'État se fera au profit des personnels de surveillance, dans les mêmes conditions que pour les membres de l'enseignement public. »

Validité des agréments : l'agrément est valable pour l'année scolaire. Les agréments sont reconductibles sans visite mais sur demande faite chaque année.

Document de demande d'agrément : au lien suivant sur le site DSDEN 03

<http://www.ac-clermont.fr/dsden03/action-educative/ressources-pedagogiques/eps/documents-officiels-et-administratifs/les-agrements/>

Fiche de visite centre équestre

Centre :

Visite effectuée par :

Date de la visite :

0 signifie que cet élément est incontournable, 1 signifie que ce critère est fortement recommandé, 2 signifie cet indicateur est conseillé.

Fonctions	Indicateurs	Avis	Observations
Environnement			
Implantation : permettre une utilisation sans perte excessive de temps	Facilité d'accès par autocar, qualité des routes ou chemins, proximité des écoles	2	
sécurité d'accès	Signalisation aux abords du centre Organisation prévue pour stationnement des cars, descentes et montées des élèves. Fréquentation et vitesse de circulation sur la route d'accès, possibilité de faire entrer l'autocar dans la structure. Possibilité de faire demi-tour.	0	
Espaces extérieurs			
Carrière : salubrité, sécurité	Surfaces : surface de la carrière 20x30 m minimum recommandé	1	
	Configuration : entièrement clos par des lisses ou barrières avec poteaux ne dépassant pas, absence d'angles dangereux	0	
	Revêtement des sols : sable propre, homogène, souple,	0	
	Porte d'accès pouvant fermer pendant la reprise et protégée	0	
Bâtiments			
Configuration	Plan de masse : proximité des différents bâtiments de la structure	1	
Entretien général	État général des structures : ravalement, revêtement mural, qualité des sols, éclairages, électricité (pas de fils dénudés ou non protégés)	1	
Propreté d'ensemble	Poussière, paille, crottin, boue, dans l'ensemble de la structure	0	
Salle de cours / hippologie			
Polyvalence Permettre une grande variété d'interventions pédagogiques ou d'activités	Polyvalence des différents équipements : tables et chaises pouvant se plier ou s'empiler, cloison amovible pour agrandir, rétrécir la salle, surface/nombre d'élèves (2M ² par élève environ)	1	
Sorties Permettre une évacuation rapide des élèves	Accès et voies d'évacuation : 2 portes ne donnant pas sur le même espace-impératif si à l'étage	0	
Confort	Chauffage - Fermeture Acoustique, lumière : Température avec régulation possible. Isolation été-hivers	1	

Hygiène Offrir des conditions d'hygiène satisfaisantes	Propreté et entretien : propreté des lieux. excellent état. Sol résistant, lavable	1		
Matériel pédagogique	Tableau, espace pour affichage au mur, petit matériel, ouvrages	1		
Sécurité	Absence d'objet dangereux : réchaud, bouteille de gaz, produits d'entretien	0		
Salle de restauration ou pique-nique (pour accueil à la journée)				
Confort se restaurer en toute convivialité	Habitabilité surface : 1 m ² par convive (environ)	1		
	Plafond, mur avec isolation phonique	1		
	Possibilité même pièce que salle de cours	1		
	Mobilier adapté aux enfants et en bon état	1		
Sécurité Assurer la sécurité des convives, favoriser la circulation des utilisateurs	Disposition : Allées entre les tables : 1,50 m de large (minimum recommandé) ; sorties de secours.	0		
Hygiène pré et post repas	Lavabos, toilettes : au moins un point d'eau spécifique (non extérieur ou usage animaux)	0		
Manège(s)				
Adaptation au public	Surface utile : 600 m ² minimum recommandé.	1		
	Agencement : toit complet, incomplet, lumière, protection des vents	1		
	Espace spectateur : Bancs ou chaises pour accompagnateurs	2		
	Matériel pédagogique : barres, plots, cordes, rubans...	1		
Assurer confort et sécurité	Pare botte : état, continuité, absence d'angles saillants	0		
	Sécurité hygiène : protection des poteaux si besoin, propreté générale. Sols : propreté, souplesse, Porte qui ferme en reprise.	0		
Sanitaires, WC, lavabos, douches				
Adaptation au public	nombre - taille - hauteur – accessibilité : 1 WC pour 10, portes anti-pince- doigts.	1		
Hygiène Respect de l'hygiène et de l'intimité	Propreté et configuration : blocs individuels, avec portes, pas de bac à douche, évacuation des eaux, ventilation.	1		
Sécurité Être utilisable en toute sécurité	Surveillance déplacements : éclairage sans zone d'ombre; portes anti-pince doigts; sol antidérapant.	0		
Sellerie salle équipement personnel, espace de passage préparation des poneys				
Accéder aux équipements personnels	Disposition : pouvoir recevoir en même temps plusieurs enfants.	1		
	Équipement : bon état des selles, tapis ou filets (pas de rouille...)			
	Casques ou bombes aux normes (Casques à 3 points de fixation), bon état, différentes tailles, propreté	1		
	Proximité des espaces de travail et des animaux, rangement, propreté état général (absence de matériel dangereux)	1		
Support d'activité Cavalerie				
Nombre et qualité des poneys adaptés aux élèves	Enfants --> 10 ans : P. shetland Enfants 10/12 ans: Poneys B (1,10m-1,30m) Enfants 12-15 ans : Poney C et D (1,30 à 1,48m) +15 ans : gds poneys - chevaux. si possible, au moins 1 poney pour deux enfants	0		

Garantir la sécurité des élèves	État sanitaire et hygiène des équadés : Entretien (voir rapport de la DSV ou certificats vaccination). Observation sur place.	1		
Autres activités	Nombre d'enfants sur activité annexe , hippologie, pleine nature, attelage	1		
Encadrement, pédagogie				
Équipe pédagogique Assurer la qualité pédagogique et la cohésion de l'encadrement	BEES - équitation. BAPAAT poney (sous contrôle et en présence d'un BEES) BAP en aide à l'enseignant (hippologie)	1		
	Nombre de personnes mises à disposition des classes : 1 pour 12 environ	1		
Démarche pédagogique	Suggestions pédagogiques proposées aux enseignants (projet pédagogique du centre) Modalités et outils de travail des élèves (hippologie) ou d'évaluation	1		
Formalisation des outils	Livret de formation, croquis, cours...	0		
Sécurité - Urgences - Communications				
Sécurité Être accessible en toute sécurité	Aire de stationnement pour les véhicules : hors des lieux de passage des enfants.	0		
	Matériel technique ou agricole non accessible aux enfants	0		
Affichages Informers les différents usagers	Sécurité :			
	<input checked="" type="checkbox"/> N° d'urgence	0		
	<input checked="" type="checkbox"/> Événement dramatique : RÉAGIR	0		
	<input checked="" type="checkbox"/> Protocole d'alerte en cas d'urgence	0		
Communication Pouvoir appeler les secours 24/24	Téléphone : accessibilité permanente par tous les adultes, signalisation.	0		
Éviter la divagation des animaux	Fermeture des carrières ou autres espaces de travail, chien tenus en laisse	0		
Sécurité Favoriser la circulation des personnes et éviter les accidents	Dangerosité des portes : matériaux, poids, retenue, faire en sorte que les portes ne deviennent pas des couperets.	0		
	Système anti-pince doigts pour accueil de classes maternelles.	1		

Remarques après visite et AVIS :